

Antenne-relai



Dans le cadre du déploiement de la 5G, la société Orange va modifier l'antenne située sur le toit de l'Eglise.

▼ Contenu

Un dossier comprenant de nombreuses informations est transmis à la ville et est mis à disposition des habitants. Consultez-le ci-dessous.

Pour information, les municipalité ne peuvent pas s'opposer ni à la création, ni à la modification d'antennes relai sur son territoire. En effet, il s'agit d'une compétence d'Etat.

S'ils le souhaitent, les riverains peuvent demander une mesure d'exposition aux champs électromagnétique via le <u>Cerfa 15003*02</u>.

- <u>Dossier d'informations déposé par la société Orange</u>
- ▶ Documents